



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16.INT.601

Déposé le : 13.12.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Pisa 2015 : et le Canton de Vaud ?

Texte déposé

Le programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves plus communément connu sous l'acronyme PISA, publiait le 6 décembre les résultats de son enquête pour 2015, pour les jeunes de 15 ans dans plus de 70 pays, et notamment en Suisse.

Le thème retenu pour 2015 était la science. En Suisse, 6600 jeunes ont participé à cette enquête.

Un certain nombre de conclusions pour la Suisse sont reprises et commentées par la CDIP dans son communiqué de presse :

- Les moyennes obtenues n'ont pas significativement changé entre 2009 et 2015.
- En mathématiques, les jeunes suisses obtiennent le meilleur score moyen en Europe.
- Sur d'autres éléments, sciences et lecture, la Suisse se retrouve dans la moyenne de l'OCDE, voire en-dessus.

Malgré les interrogations de la CDIP sur un certain nombre de paramètres, et sur le manque de données actuellement à disposition, les données PISA restent le seul outil de monitoring national de l'éducation, comme le relève la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, et pour nous aussi un point de comparaison internationale, mais aussi inter cantonale, indispensable à des ajustements sur nos programmes, formation des enseignants, méthodes d'enseignements, etc.

Car, au-delà de cette chasse aux premières places, Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, dans l'introduction de l'étude PISA 2015, expliquait l'objectif de cette enquête : « En identifiant les caractéristiques des systèmes d'éducation très performants, l'enquête

PISA permet aux gouvernements et aux professionnels de l'éducation de s'inspirer de politiques efficaces qu'ils peuvent ensuite adapter à leur contexte local ».

Dès lors, il est intéressant de connaître les résultats détaillés pour la Suisse, et compte tenu de notre système fédéral, ceux de notre canton, en termes d'efficience et d'équité de notre système éducatif, les deux étant évalués dans cette comparaison internationale.

Suite à ce constat, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1) Est-ce que le Conseil d'Etat a reçu une analyse des résultats obtenus par nos élèves vaudois spécifiquement ?
- 2) Est-ce que le Conseil d'Etat peut en tirer des enseignements, et quels sont-ils dans une approche comparative inter cantonale et internationale ?
- 3) Est-ce que le Conseil d'Etat peut en tirer des enseignements sur la durée, par rapport aux études PISA préalablement effectuées ?
- 4) Est-ce que le Conseil d'Etat envisage des ajustements en termes de pratiques d'enseignement, programmes, formation, etc. suite à l'obtention de ces résultats ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

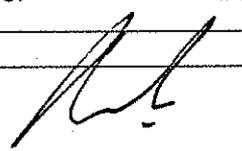


Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur : Manuel Donzé

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :